

## **Politique d'annulation, de remboursement**

Le CAC acceptera les demandes d'annulation par écrit jusqu'au 1er février. Après cette date, aucune demande d'annulation ou de remboursement ne sera acceptée et les frais d'entraînement devront être payés en entier, à moins que ce soit pour des raisons médicales. Le tout appuyé par un billet du médecin.

Pour les demandes reçues avant le 1er février, les frais d'entraînement du mois courant de la demande doivent être payés et ne seront pas remboursés. Les frais de bénévolat seront remboursés au prorata des points accumulés moins des frais d'administration de 20\$. Les frais d'entraînement payés à l'avance seront remboursés pendant le mois suivant la demande d'annulation.

Les frais d'affiliation à la FNQ ainsi que les frais des compétitions au moment de l'annulation ne sont pas remboursables.

En complétant une inscription, vous acceptez de payer l'ensemble des frais d'entraînement pour la saison de natation et vous comprenez que les frais, même si payables en versements mensuels, doivent être payés en entier. Les frais peuvent être acquittés de différentes façons:

En 9 versements mensuels (sept. à mai) le 15 de chaque mois. Le versement peut être fait par carte de crédit / carte bancaire via PayPal dans la section des membres du site Web.